

Le Spectateur : journal fondé
le 29 février 1848 sous le titre
de l'Assemblée nationale

Le Spectateur : journal fondé le 29 février 1848 sous le titre de l'Assemblée nationale. 1857-11-11.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

ABONNEMENTS POUR PARIS.

Un mois.....	5 fr.
Trois mois.....	14
Six mois.....	26
Un an.....	50

CHAQUE NUMÉRO : 20 CENTIMES.

Tout ce qui concerne l'Administration doit être adressé à l'Administrateur du journal.
Les annonces, réclames et avis divers sont reçus au bureau du journal.
Les lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.
Les Manuscrits déposés ne sont pas rendus.

LE SPECTATEUR

Journal FONDÉ LE 29 FEVRIER 1848, sous le TITRE de
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Imprimerie de NAPOLEON CHAIX et C°, rue Bergère, 20.

ABONNEMENTS POUR LES DÉPARTEMENTS.

Un mois.....	6
Trois mois.....	17
Six mois.....	33
Un an.....	64

Les abonnements datent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ON S'ABONNE :
Dans les Départements chez tous les Libraires
Directeurs de Postes et Messageries.
A Londres, chez Ad. Brown et C°, 67, Newma
street, Oxford street, W. Prix de Paris.
Le port en sus des prix de Paris pour les
pays à surtaxe.

Le gérant : N. POMMIER.

Paris, 10 novembre.

Une dépêche télégraphique nous a annoncé hier, dans la soirée, la formation d'un nouveau ministère en Belgique. Les noms, dont se compose cette liste définitive, sont, nos lecteurs le savent déjà, à peu de chose près, les mêmes que ceux qui figuraient sur celle qui nous était parvenue dans l'après-midi. Seulement, M. Rogier y est désigné comme ministre de l'intérieur et non des affaires étrangères; M. Tesch comme ministre de la justice. Le portefeuille des affaires étrangères a été donné à M. de Vrièr, et il n'est plus question de M. Ortz, ni de M. Vandeneeboeck qui a refusé, à ce qu'il paraît, le ministère des travaux publics.

Une nouvelle dépêche nous apprend que ces diverses nominations, sont confirmées par le *Moniteur belge*, qui a paru ce matin. M. Parrot, secrétaire général du ministère des travaux publics, est chargé par intérim de ce département.

Nous n'avons encore aucun détail sur la séance d'ouverture de la session des Chambres.

Cette nouvelle s'efface, en quelque sorte, devant celles que les journaux de Londres et de New-York nous apportent au sujet de la crise commerciale. Il paraît que la situation s'est améliorée en Amérique. Il nous arrive simultanément par l'*Atlantic* des nouvelles du 27 octobre, et d'autres du 28, par l'*Asia*. On trouvera plus loin le sommaire des unes et des autres; elles peuvent se résumer en deux mots : amélioration et soulagement.

A Londres, la dernière élévation du taux de l'espérance a produit moins d'effet que la nouvelle de la faillite d'une maison importante de Glasgow, arrivée dès samedi soir dans la Cité. Comme nos lecteurs le verront plus loin, on espère que les effets de cette catastrophe, où le passif ne s'élève pas à moins de 50,000,000 fr., ne réapparont sur un assez grand nombre de places, et ne pèseront assez fortement sur aucune pour entraîner de nouveaux désastres. Il nous semble difficile que l'état des affaires de la maison dont il s'agit soit encore connu de façon à autoriser cette espérance; toutefois nous ne voulons pas non plus nous faire prophètes de malheurs.

Il est impossible, d'ailleurs, que le taux auquel la Banque d'Angleterre se voit obligée de porter son espérance, ne pèse pas très-lourdement sur la suite des opérations dans lesquelles un grand nombre de maisons sont engagées. Tous les journaux anglais commencent à s'en préoccuper et demandent un autre remède.

Nous avons déjà annoncé que des députations des négociants de Glasgow et de Manchester allaient être envoyées à Londres, pour demander à lord Palmerston de prendre des mesures qui soient à la fois d'un effet plus sûr et moins onéreuses au commerce. Les principaux organes de la presse se sont déjà prononcés dans le même sens, et ont demandé au gouvernement de déroger à l'acte

qui, en 1844, a posé à la mise en circulation des *banknotes* une limite infranchissable. Les circonstances sont bien changées, dit-on, depuis que sir Robert Peel a proposé et fait adopter cette législation. Si quatorze millions et demi de livres sterling suffisent alors, non seulement à la circulation, dans son état normal, mais encore aux crises qui pouvaient être prévues, le chiffre de seize millions et demi n'aurait aujourd'hui rien d'exorbitant, à ne considérer même, et en dehors de tout événement extraordinaire, que l'extension et l'immense développement qu'a pris dans le monde entier le commerce de la Grande-Bretagne. Le *Morning Advertiser*, le *Daily News*, le *Morning Chronicle*, le *Morning Post* même tiennent à cet égard le même langage. *Le Times* seul nous a paru rester en dehors de cette discussion sur l'acte de 1844.

Les nouvelles d'Amérique sont, au point de vue politique, complètement dénouées d'intérêt.

Nous apprenons, par la voie de Madrid, que les Chambres portugaises ont été ouvertes le 11 novembre par commission ou délégation du Roi. Les pairs et les députés étaient en petit nombre.

Le discours royal d'ouverture qui a été lu par le président du conseil des ministres appelle particulièrement l'attention des Chambres sur la situation financière, et contient l'assurance que les besoins des services publics ne seront pas négligés.

La même correspondance annonce que la reine est heureusement à sa période de décroissance.

Les nouvelles relatives à l'Espagne sont sans intérêt. Après avoir longuement et compendieusement discuté les projets qu'on prétraitait, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, au nouveau cabinet, on paraît s'accorder à reconnaître qu'il ne peut plus être pris de résolution importante avant la délivrance de la Reine.

Une correspondance de Vienne parle des efforts faits depuis quelque temps pour rétablir, entre les trois grandes cours du Nord, « cette cordiale entente qui a pendant si longtemps contribué au repos de l'Europe. » Si l'on croire le correspondant à qui nous laissons toute la responsabilité de ses appréciations, l'œuvre serait en bon chemin, et l'accord établi sur la question des Principautés danoises serait le prélude d'une entente générale et plus étroite.

On écrit de Copenhague que le gouvernement danois a résolu d'attendre, dans une attitude purement passive, le résultat des délibérations de la Diète germanique. — Am. Pellier.

La Patrie a reçu et publié ce soir, en tête de ses colonnes, l'avertissement suivant :

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur;

Vu l'article 32 du décret organique de la presse, du 17 février 1852;

D'abord Melchior poussa de profonds et larmes soupis.

Ensuite il ouvrit un œil et le referma; puis il les ouvrit tous les deux, et apercevait Frantz et Gaston, il leur demanda à boire.

— Debout, ivrogne, disait le page.

— J'ai soif! répéta Melchior en se dressant enfin sur son séant.

— Eh bien! dit Gaston, levez-vous et je vous indiquerai la première cave du monde.

En même temps, Gaston de Lardy soulevait un des rideaux de sa tente, livrant ainsi passage à une bouffée d'air frais du matin, qui vint frotter le visage de l'étudiant.

Melchior s'éveilla tout à fait :

— Vraiment? dit-il, vous m'indiquez la première cave du monde?

— Oui, certes!

— Et j'y pourrai boire?

— A discrétion.

— Cordieu! je me lève, en ce cas.

Et Melchior dégrisé sauta en bas de son lit de camp.

— Habillez-vous, dit Gaston.

En un tour de main, Melchior se trouva vêtu et il posa crânement son feutre sur sa tête.

C'est singulier, dit-il en faisant quelques pas dans sa tente, pour bien s'assurer qu'il avait le libre usage de ses jambes et ne trébuchait plus en marchant, — c'est singulier comme vos vins de France montent à la tête...

— Il est de fait, répondit Gaston, que vous étiez assez gris, hier.

— Peuh! fit négligemment Melchior, il en est est du vin comme des chevaux. Quand on monte un cheval neuf et dont on ignore les vices, si bon écuyer que l'on soit, on est sujet à se laisser désarçonner...

— C'est vrai, dit sentencieusement Gaston.

— Donnez-moi huit jours, continua Melchior, et vous verrez que je suis de taille à vider toutes les caves de France sans sourciller.

— J'en suis convaincu d'avance.

Vu l'article content dans le numéro du journal la *Patrie*, en date du 10 novembre 1857, concernant ces mots : *La situation financière actuelle de la France*, et demandant, entre autres mesures, le cours forcé des billets de la Banque de France, ledit article signé Delamarre :

Considérant que cet article est de nature à proposer des alarmes mal fondées, et à porter atteinte au crédit public;

Arrête :

Un avertissement est donné au journal la *Patrie*, en la personne de M. Garat, gérant responsable, et M. Delamarre, signataire de l'article.

Télégraphie privée.

Londres, 10 novembre.

Dans le banquet qui vient d'avoir lieu à Guildhall, lord Palmerston a prononcé un discours. Il a dit, entre autres choses, qu'après la chute de Delfi, la tâche de l'Angleterre devient facile aux Indes. Bien qu'elle ait dirigé sur ce point une armée considérable, ses forces disponibles à l'intérieur n'étant pas diminuées, elles suffisent au besoin pour repousser toute agression étrangère quelconque.

Lord Palmerston a rendu hommage au caractère et à la conduite de lord Canning, gouverneur général des Indes.

Nous recevons dans la soirée la dépêche télégraphique privée suivante :

Marseille, 10 novembre.

On écrit de Naples, le 7, que l'infant Amalia, épouse de l'infant don Sébastien, est morte le 6, à Pouzzoles, des suites d'une bronchite.

La grande duchesse de Toscane, sa sœur, et le comte de Trapani, qui étaient partis de Florence pour visiter l'illustre malade, seront arrivés trop tard.

Agence d. M. Havas.

On écrit de Vienne, le 4 novembre :

L'entente qui s'est opérée d'une manière si inattendue dans la dernière quinzaine du mois dernier, entre l'Autriche et la Prusse, se confirme tous les jours. La Russie, toujours cauteleuse à l'endroit des déclarations officielles qui sortent de sa chancellerie, laisse supposer qu'elle fera cause commune avec notre cabinet. Nous sommes déjà loin de ces temps où le cabinet de Saint-Pétersbourg sautissait avec prédictie toute occasion de manifester contre le notre ses anciennes rancunes que lui avait léguées l'empereur Nicolas lors de la guerre orientale.

C'est, depuis la paix, l'idéal du roi Frédéric-Guillaume de Prusse, comme proche parent au même degré des deux empereurs, de ramener entre eux cette cordiale intimité, qui a pendant si longtemps puissamment contribué au repos de l'Europe.

C'est un fait désormais acquis qu'un rapprochement fort sensible, relativement à la question de l'organisation des principautés danoises, s'est accompli dans ces derniers temps entre les trois grandes puissances du Nord. L'Angleterre paraît n'avoir aucune intention de contrarier ces tendances de rapprochement mutuel. Son ambassadeur, sir Hamilton Seymour, est ici dans les meilleures termes avec le comte de Buol, comme aussi avec le baron de Budberg, le représentant de Russie à notre cour, et l'on connaît trop bien les sentiments de M. de Braukens, le futur envoyé de Prusse à Vienne, pour ne pas être en droit d'espérer qu'il contribuera de tout son pouvoir à extirper les dernières traces de dissidence qui pourraient encore exister sur deux ou trois grandes questions européennes entre l'Autriche et la Russie. — Havas.

On écrit de Copenhague, 7 novembre :

On affirme que, dans le conseil d'Etat, composé chez nous de tous les ministres à portefeuille, et présidé par le Roi, au palais de Christianbourg, le gouvernement danois a pris la résolution de garder, en attendant le développement ultérieur des affaires, une attitude toute passive vis-à-vis de l'Allemagne, c'est-à-dire de s'abstenir de toute démarche officielle.

On pense à Copenhague que la dernière note de notre ministre des affaires étrangères a clairement expliquée à l'Europe la véritable situation des choses dans les deux Duchés. Il est devenu évident pour tout Danois que les Etats du Holstein et du Lauenbourg, procédant par pure opposition systématique, rejettent désormais toutes les mesures d'entente et de conciliation que le gouvernement pourrait leur proposer pour le bien commun.

L'attitude passive du ministère, après avoir épousé les moyens conciliatoires compatibles avec la dignité du royaume, est généralement approuvée à Copenhague. Le gouvernement, d'accord avec nos deux chambres assemblées, n'a à craindre de leur part aucune opposition sérieuse, tant qu'il défendra les droits du Roi, inséparables de ceux de la nation danoise; c'est dans ce sens que l'on accueille ici la nouvelle de la démission faite par le cabinet de Berlin, auprès de la Confédération germanique, en faveur de l'opposition dans les deux Duchés; c'est aussi dans un calme parfait que le Danemark regardera le développement des propositions qui pourront être faites à Francfort de la part de quelques autres gouvernements allemands et les démissions communales qui pourront sortir des délibérations de la Diète germanique.

Le *Siecle* pour avoir vu dans cet article une « sommation » par nous faite au Roi, aux Chambres, aux ministres, à la Belgique que tout entière de plier la tête sous la domination cléricale. A l'en croire, c'est le *Siecle* qui dénonce contre nous la Constitution belge, les droits de la majorité et ceux de la Couronne.

Ce journal s'appuie sur la victoire que vient de remporter le parti libéral dans les élections communales. Ce match même, une « voix » qui ne sait lui être suspecte, celle du *Journal des Débats*, lui rappelle que ce triomphe n'est pas aussi complet qu'on veut bien le dire, et que les petites villes, les campagnes, qui méritent sans doute aussi d'être comptées, ont voté dans un sens opposé à l'opinion des grandes villes. Ces diverses fractions du corps électoral fonctionnent séparément quand il s'agit de constituer des conseils communautaires ou des municipalités; mais, pour nommer des sénateurs ou des représentants, elles se confondent, et il peut arriver alors que la majorité, qui est la véritable majorité du pays, soit toute différente. Nous demandons l'égalité entre elles, la liberté pour les uns comme pour les autres. Le *Siecle*, au contraire, — sans s'en douter peut-être, mais, à vrai dire, nous ne lui croyons pas tant d'innocence — demande pour les grandes villes, c'est-à-dire pour la minorité, le droit d'établir et de fixer leur suprématie sur les campagnes et les

villes moins importantes. Nous persistons à croire que c'est là le plus grand danger qu'aient encore couru la Belgique depuis qu'elle a été déclarée indépendante.

La *Presse* s'occupe, à son tour, des dispositions de la loi de 1807 relatives à l'intérêt de l'argent; et la question lui paraît pouvoir être ramenée à des termes fort simples :

Toutes les discussions qui ont lieu aujourd'hui sur la loi de 1807, et dans lesquelles on fait intervenir une ligue d'arguments empruntés aux aphorismes les plus contestés de l'économie politique officielle sont tout honnêtement oiseuses. La question qu'il y a à résoudre est celle-ci : Comment s'y prend pour que tout à la fois le crédit soit à bon marché, et que l'argent soit payé le prix qu'il demande?

La solution de cette question a été présentée plusieurs fois et sous différentes formes. Elle consiste dans une extension toujours plus grande donnée à l'usage des valeurs de crédit. Or, il n'y a qu'une façon de répondre à l'usage de ces valeurs, c'est de les offrir aux commerçants avec des avantages tels qu'ils préfèrent dans leurs opérations la liquidation par cet intermédiaire au moyen plus coûteux de l'argent.

Si cette solution, ou toute autre analogue, était mise en pratique, il n'y aurait aucun inconvénient à abolir les prescriptions de la loi de 1807. En effet, le public ayant à sa disposition une monnaie qui pourrait être livrée à bon marché, puisqu'elle aurait pour gage la garantie publique dans les cas extrêmes, le retour de la cherté, en ce qui concerne la circulation et le crédit, se trouverait conjuré, et le but pourvu par les auteurs des lois contre l'usage se trouverait atteint. Le taux auquel l'argent se livrerait serait importe aussi, puisqu'il aurait cessé d'être d'un usage aussi général. Enfin, les

le désordre qui règne dans les opérations du commerce des vins disparaîtra avec la fraude que ce désordre protège. Le consommateur saura ce qu'il achète, l'autorité sera plus à même de constater le délit, et la justice, mieux éclairée, n'hésitera pas à punir. Les dispositions de la loi de 1837 sont, d'ailleurs, très-simples, et en prescrivant de donner pour étalon la mesure graduée de 20 en 20 litres, le législateur a rendu facile la construction de fûts d'une contenance exacte. Le temps fera bientôt oublier et disparaître les anciennes dénominations, dont il est, du reste, défendu de se servir.

Nous le répétons, le commerce honnête, quelles que soient sa sévérité et la minuit des moyens adoptés par l'administration, devra souscrire à toutes ses décisions. — Ernest Dréolle.

Nous ne voyons rien à signaler dans les autres journaux. — A. Lefèbvre.

Crise financière en Angleterre.

Le *Times* annonce en ces termes la faillite de la maison Dennistown et C°, de Glasgow :

Samedi, à une heure de l'après-midi, où a annoncé une suspension de paiements qui a excité beaucoup de regret. La maison de commerce qui a suspendu est celle de MM. Dennistown et C°, l'une des plus importantes maisons de l'Angleterre en relation avec le commerce américain. On craint que le passif ne soit pas au-dessous de 2,000,000 de liv. sterl. (50 millions de francs). Les obligations sont très-divisées, on peut néanmoins espérer que la catastrophe ne sera pas assez forte pour une place particulière pour amener de plus grands désastres.

MM. Dennistown ont des maisons à New-York et à la Nouvelle-Orléans, et la cessation presque complète des envois de fonds de ces places a rendu inévitable leur suspension. La maison principale est à Glasgow, où elle existait depuis plus de soixante-dix ans, et elle a des succursales à Liverpool et à Londres. A Melbourne, en Australie, elle a pour correspondants MM. Dennistown frères et C°; mais, heureusement, cette dernière maison ne sera pas compromise. La fortune particulière des associés en bien immobiliers et en autres propriétés est connue pour être considérable, et il semble à peine possible que, même dans les circonstances les plus défavorables, leurs embarras soient tels que purement passagers. Bien qu'on ait éprouvé de l'inquiétude à leur égard depuis quelques semaines, on n'a jamais douté un seul instant de leur honnêteté, et on se montrera de tous côtés disposé à favoriser tout arrangement qui serait de nature à hâter la possibilité d'une complète reprise des affaires. Voici la circulaire qui a été publiée :

7 novembre.

« Nous avons le pénible devoir de vous informer que nos établissements dans ce pays, sont obligés, par la suspension presque complète des envois de fonds ordinaires des Etats-Unis, de vous demander, ainsi qu'aux autres créanciers de leur accorder du temps pour le paiement de leurs dettes. Cette nécessité a été causée depuis si peu de temps par la crise monétaire d'Amérique, que nous ne pouvons dire pour le moment, quel est le délai dont nous avons besoin, mais en attendant de nouveaux avis du dehors, nous remettons nos livres aux mains de compagnies bien connues à Londres et à Glasgow, afin de préparer un exposé complet de la situation de nos affaires, et nous nous proposons de convoquer une réunion de nos créanciers à Londres, le plus tôt possible. Nous espérons alors pouvoir vous soumettre des propositions qui recevront votre approbation.

« Nos maisons de Dennistown, Wood et C° de New-York, et J. Dennistown et C°, de la Nouvelle-Orléans, sont identiques avec les maisons d'Angleterre, mais la maison de Dennistown frères et C°, de Melbourne, est un établissement distinct.

« Nous sommes, etc.

J. & A. DENNISTOWN, de Glasgow,
ALEXANDRE DENNISTOWN et C°, de Londres.

Aujourd'hui, les demandes d'escampe à la Banque ont été de nouveau très-nombreuses. On pense qu'à la dernière réunion on a discuté la question de savoir si l'élévation du taux d'escampe ne serait pas de 10 pour cent au lieu de 9, et il est maintenant évident qu'il y aurait un avantage à porter la hausse jusqu'à 10. Pour toutes les mesures sur lesquelles on pourrait prendre une décision, il est à espérer que l'ancien plan, qui consiste à attendre la réunion régulière de jeudi, ne sera pas remis sur le tapis.

Nouvelles d'Amérique.

L'Atlantic apporte des nouvelles de New-York du 27 octobre :

Les nouvelles apportées le 25 à New-York par le *Baltic*, quoique contradictoires, ont eu généralement un salutaire effet.

Le relevé hebdomadaire des Banques de la ville de New-York indique une amélioration de plus de deux millions d'espèces, et une nouvelle contraction d'emprunts de plus d'un million; il en est résulté une meilleure impression à la Bourse; les fonds avaient monté de 1 à 3 000, au 26, et ils avaient fermé avec tendance à la hausse. Les changes étaient nominaux et non cotés.

Les nouvelles politiques étaient sans importance.

Voici le résultat du relevé hebdomadaire des banques de New-York au 26 :

Diminution du capital, 300,000 dollars.

Diminution des emprunts, 1,269,339 dollars.

— Si elle devenait veuve..., peut-être tout ne se rait point perdu...

— Monsieur mon neveu, reprit l'étudiant, il m'est avis que lorsqu'on n'est séparé d'une femme que par un mari qui fait la guerre, on n'en est pas plus loin que s'il y avait entre elle et vous l'épaulement d'un cheveu... et comme il faut admettre toutes les hypothèses...

— Eh bien ?

— Eh bien ! il est toujours bon de prendre les devants et ses précautions.

— Je ne vous comprends pas... mon oncle.

— Ecoutez, vous allez comprendre...

Un sourire astucieux glissa alors sur les lèvres du gros Melchior.

— Je n'ai jamais été amoureux et me suis toujours tenu loin des femmes, reprit-il, ayant entendu dire que les femmes n'aiment point les hommes qui boivent et passent leur vie à la taverne; mais il est des circonstances où la théorie dépasse la pratique en expérience, et je crois être très-savant en matière de sentiments. Donc, je vais vous faire toucher du doigt, monsieur mon neveu, ce que j'entends par des précautions à prendre.

— Voyons ? dit Frantz intrigué.

— Raisonnable... vous allez à Paris ?

— Sans doute.

— Vous êtes porteur d'une lettre de S. A. R. pour Mme la Palatine ?

— Oui.

— Donc, vous arriverez jusqu'à elle...

— Oui, murmura encore Frantz, rempli d'émotion à la pensée qu'il allait la revoir.

— Eh bien ! la princesse vous reconnaîtra...

Frantz frissonna de tous ses membres. Il n'avait point songé à cela.

— Un imbécile, poursuivit Melchior, s'imaginait, j'en suis certain, qu'en revoyant l'homme qui l'a tenté de l'enlever et d'obtenir son amour par la force, une femme se montra pleine d'indignation...

— Mon Dieu ! balbutia Frantz, peut-être qu'elle me fera chasser...

— Melchior haussa les épaules :

— Allons donc ! dit-il. Jamais une femme n'a fait chasser l'homme qui l'aime... fut-elle reine et

lui vilain !

— Vous croyez ? demanda Frantz avec timidité.

— La princesse, continua Melchior, vous reconnaîtra, et sera touchée de voir que vous avez bravé de périls pour la retrouver... Mais, j'en reviens à mon raisonnement. Ecoutez-moi bien, monsieur mon neveu... Je vous écoute, mon oncle, murmura Frantz, tout frémissant d'émotion.

— Vous arrivez jusqu'à Mme la Palatine; elle en est touchée. Loin de vous trahir, elle protège, au contraire, votre incognito, et, sous le prétexte que vous êtes Allemand, et qu'elle aime ceux qui lui rappellent sa langue maternelle et son pays natal, elle vous admet dans son intimité. Alors, monsieur mon neveu, quand on est jeune, bien tourné et beau cavalier comme vous...

— Mon oncle, supplia Frantz, au nom du ciel, taisez-vous, je deviendrais fou.

— Bon ! pensa Melchior, il me devine à demi-mot.

Et il reprit tout haut :

— Donc, par un de ces hasards bizarres de la guerre, par une de ces fatalités du sort, S. A. R. Monsieur vient de mourir. La princesse se trouve veuve... alors elle se souvient de Heidelberg, de notre verte Allemagne et de tous ceux qui l'aimaient...

— Comprenez-vous, monsieur mon neveu ?

Frantz tremblait de tous ses membres, et il vacilla sur sa selle comme un cavalier pris de vin, tandis que Melchior continuait son œuvre de tentation.

— La revoir ! lui parla ! être admis auprès d'elle et dans son intimité... et puis, dans le grésillement de l'avenir, cette perspective que lui laissait entrevoir Melchior de la mort du seul homme qui la séparait d'elle...

Mais, à cette dernière pensée, le cœur de Frantz qui jusque-là palpait d'émotion, cessait tout à coup de battre ; son sang se figeait dans ses veines, et il se souvenait de ce prince noble et charmant, au sourire un peu triste, au fier et doux regard à la fois, qui lui avait tendu la main, et dont il osait souhaiter le trépas...

Frantz et Melchior étaient richement vêtus et ils avaient une longue raplère au côté et des pistolets dans leurs fontes.

Leurs beaux habits et leurs raplères se cotisaient à merveille pour leur attirer du respect, ni plus ni moins qu'à un évêque.

Melchior regarda Frantz et fit clapper sa langue :

— Je mangerais bien quelque chose, dit-il, et je boirais un verre de vin à la rigueur.

— Votre Seigneurie m'excusera, répondit l'hôte, mais je n'ai ici que de la bière.

Melchior poussa un cri d'indignation.

ses nécessités plus assurée, plus facile et meilleure.

L'Exposition universelle de 1855 lui a permis de traiter sérieusement la question des races de bétail dont l'accroissement entraîne nécessairement l'accroissement de la production des céréales, la question des produits agricoles en général et des machines qui doivent de plus en plus suppléer à l'insuffisance des bras détournés au service de l'industrie ; il a pu aussi, grâce aux échantillons des richesses premières, venu de toutes les contrées du monde, s'occuper du reboisement des montagnes qui intéressent à un si haut point l'hygiène publique ; enfin il a été amené à constater quelle était la condition du travailleur français comparé à celle des autres ouvriers européens, et en particulier quelles conséquences pourraient exercer sur son état présent les événements qui ont agité les années dernières, les épidémies, les mauvaises récoltes successives, la guerre de Crimée, si heureusement terminée par la paix de Paris.

Dans cette enquête, que l'auteur de l'*Agriculture et la population* a entreprise sur la situation des classes rurales, non-seulement par prédisposition propre, mais encore comme chargé spécialement de cette tâche par l'Académie des Sciences morales et politiques, dont il fait partie, tous les conseils qu'il a donnés aux propriétaires et aux cultivateurs de France, tous les faits qu'il a exposés, toutes les conséquences qu'il a déduites, ont obtenu des universels éloges. Un seul point a soulevé contre lui de vives réclamations, et nous-mêmes avons eu à nous défendre des mêmes reproches et à protester des mêmes sentiments. M. de Lavergne a constaté le ralentissement dans la marche ascendante du chiffre de la population, ralentissement équivalant à une véritable diminution et signalé par le dénombrement de 1856 ; il en a exposé les causes manifestes aux yeux de tous et plus impitables à des événements de force majeure qu'à tout autre motif. On a cru devoir non seulement constater cet exposé en lui-même, mais encore accuser les intentions qui avaient inspiré le travail de l'honorable membre de l'Institut. Il a défendu son œuvre dans nos colonnes, et nous retrouvons avec plaisir cette concluante réponse à la fin du livre qu'il vient de publier. Sans rentrer dans un débat heureusement clos, nous voulons, en nous appariant pour nous-mêmes, citer les paroles de M. de Lavergne, elles mettent dans son vrai jour les sentiments patriotiques que nous avons tout d'abord reconnus, dans ce nouveau volume, au dégré le plus éminent.

« On m'accuse, écrivait-il le 16 juin dernier au rédacteur de l'*Assemblée nationale*, d'avoir fait une œuvre de parti. On ne pouvait me faire de reproche qui me fut plus sensible. Je déteste l'exagération, l'esprit d'opposition, tous ces abus qui nous ont fait tant de mal et qui ont fini par ruiner en France la liberté de discussion. » Nous dirons à notre tour : parce que l'on a souffert dans ses afflictions ou ses opinions politiques, méconnaître ce qui se fait à l'intérieur ou au dehors d'utilité, de noble et de grand ; parce que la France a cessé à tour de rôle d'être impérialiste, royaliste ou républicaine, ne plus voir qu'elle est la France, se désintéresser de sa gloire, nier les biens qu'ont opérés des régimes différents, faire aveuglement et sourd pour avoir le droit d'être hostiles, c'est le plus ingrat et le plus triste des rôles. hors un seul toutefois qui consiste à confondre tous les actes des pouvoirs qui se succèdent dans une même administration, à tour de rôle d'être impérialiste, royaliste ou républicaine, ne plus voir qu'elle est la France, se désintéresser de sa gloire, nier les biens qu'ont opérés des régimes différents, faire aveuglement et sourd pour avoir le droit d'être hostiles, c'est le plus ingrat et le plus triste des rôles.

— On m'accuse, écrivait-il le 16 juin dernier au rédacteur de l'*Assemblée nationale*, d'avoir fait une œuvre de parti. On ne pouvait me faire de reproche qui me fut plus sensible. Je déteste l'exagération, l'esprit d'opposition, tous ces abus qui nous ont fait tant de mal et qui ont fini par ruiner en France la liberté de discussion. » Nous dirons à notre tour : parce que l'on a souffert dans ses afflictions ou ses opinions politiques, méconnaître ce qui se fait à l'intérieur ou au dehors d'utilité, de noble et de grand ; parce que la France a cessé à tour de rôle d'être impérialiste, royaliste ou républicaine, ne plus voir qu'elle est la France, se désintéresser de sa gloire, nier les biens qu'ont opérés des régimes différents, faire aveuglement et sourd pour avoir le droit d'être hostiles, c'est le plus ingrat et le plus triste des rôles.

— On m'accuse, écrivait-il le 16 juin dernier au rédacteur de l'*Assemblée nationale*, d'avoir fait une œuvre de parti. On ne pouvait me faire de reproche qui me fut plus sensible. Je déteste l'exagération, l'esprit d'opposition, tous ces abus qui nous ont fait tant de mal et qui ont fini par ruiner en France la liberté de discussion. » Nous dirons à notre tour : parce que l'on a souffert dans ses afflictions ou ses opinions politiques, méconnaître ce qui se fait à l'intérieur ou au dehors d'utilité, de noble et de grand ; parce que la France a cessé à tour de rôle d'être impérialiste, royaliste ou républicaine, ne plus voir qu'elle est la France, se désintéresser de sa gloire, nier les biens qu'ont opérés des régimes différents, faire aveuglement et sourd pour avoir le droit d'être hostiles, c'est le plus ingrat et le plus triste des rôles.

— On m'accuse, écrivait-il le 16 juin dernier au rédacteur de l'*Assemblée nationale*, d'avoir fait une œuvre de parti. On ne pouvait me faire de reproche qui me fut plus sensible. Je déteste l'exagération, l'esprit d'opposition, tous ces abus qui nous ont fait tant de mal et qui ont fini par ruiner en France la liberté de discussion. » Nous dirons à notre tour : parce que l'on a souffert dans ses afflictions ou ses opinions politiques, méconnaître ce qui se fait à l'intérieur ou au dehors d'utilité, de noble et de grand ; parce que la France a cessé à tour de rôle d'être impérialiste, royaliste ou républicaine, ne plus voir qu'elle est la France, se désintéresser de sa gloire, nier les biens qu'ont opérés des régimes différents, faire aveuglement et sourd pour avoir le droit d'être hostiles, c'est le plus ingrat et le plus triste des rôles.

— On m'accuse, écrivait-il le 16 juin dernier au rédacteur de l'*Assemblée nationale*, d'avoir fait une œuvre de parti. On ne pouvait me faire de reproche qui me fut plus sensible. Je déteste l'exagération, l'esprit d'opposition, tous ces abus qui nous ont fait tant de mal et qui ont fini par ruiner en France la liberté de discussion. » Nous dirons à notre tour : parce que l'on a souffert dans ses afflictions ou ses opinions politiques, méconnaître ce qui se fait à l'intérieur ou au dehors d'utilité, de noble et de grand ; parce que la France a cessé à tour de rôle d'être impérialiste, royaliste ou républicaine, ne plus voir qu'elle est la France, se désintéresser de sa gloire, nier les biens qu'ont opérés des régimes différents, faire aveuglement et sourd pour avoir le droit d'être hostiles, c'est le plus ingrat et le plus triste des rôles.

— On m'accuse, écrivait-il le 16 juin dernier au rédacteur de l'*Assemblée nationale*, d'avoir fait une œuvre de parti. On ne pouvait me faire de reproche qui me fut plus sensible. Je déteste l'exagération, l'esprit d'opposition, tous ces abus qui nous ont fait tant de mal et qui ont fini par ruiner en France la liberté de discussion. » Nous dirons à notre tour : parce que l'on a souffert dans ses afflictions ou ses opinions politiques, méconnaître ce qui se fait à l'intérieur ou au dehors d'utilité, de noble et de grand ; parce que la France a cessé à tour de rôle d'être impérialiste, royaliste ou républicaine, ne plus voir qu'elle est la France, se désintéresser de sa gloire, nier les biens qu'ont opérés des régimes différents, faire aveuglement et sourd pour avoir le droit d'être hostiles, c'est le plus ingrat et le plus triste des rôles.

— On m'accuse, écrivait-il le 16 juin dernier au rédacteur de l'*Assemblée nationale*, d'avoir fait une œuvre de parti. On ne pouvait me faire de reproche qui me fut plus sensible. Je déteste l'exagération, l'esprit d'opposition, tous ces abus qui nous ont fait tant de mal et qui ont fini par ruiner en France la liberté de discussion. » Nous dirons à notre tour : parce que l'on a souffert dans ses afflictions ou ses opinions politiques, méconnaître ce qui se fait à l'intérieur ou au dehors d'utilité, de noble et de grand ; parce que la France a cessé à tour de rôle d'être impérialiste, royaliste ou républicaine, ne plus voir qu'elle est la France, se désintéresser de sa gloire, nier les biens qu'ont opérés des régimes différents, faire aveuglement et sourd pour avoir le droit d'être hostiles, c'est le plus ingrat et le plus triste des rôles.

— On m'accuse, écrivait-il le 16 juin dernier au rédacteur de l'*Assemblée nationale*, d'avoir fait une œuvre de parti. On ne pouvait me faire de reproche qui me fut plus sensible. Je déteste l'exagération, l'esprit d'opposition, tous ces abus qui nous ont fait tant de mal et qui ont fini par ruiner en France la liberté de discussion. » Nous dirons à notre tour : parce que l'on a souffert dans ses afflictions ou ses opinions politiques, méconnaître ce qui se fait à l'intérieur ou au dehors d'utilité, de noble et de grand ; parce que la France a cessé à tour de rôle d'être impérialiste, royaliste ou républicaine, ne plus voir qu'elle est la France, se désintéresser de sa gloire, nier les biens qu'ont opérés des régimes différents, faire aveuglement et sourd pour avoir le droit d'être hostiles, c'est le plus ingrat et le plus triste des rôles.

— On m'accuse, écrivait-il le 16 juin dernier au rédacteur de l'*Assembl*

— Son Em. Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon et de Vienne, vient d'adresser à MM. les curés et aumôniers de son diocèse une lettre-circulaire, datée du 5 novembre, pour ordonner une quête, dans toutes les paroisses, en faveur des ouvriers en soi de Lyon et de Saint-Étienne.

Une commission sera formée à Lyon pour la distribution du produit de cette quête. Elle se composera de cinq curés de la ville, auxquels les cinq maires de Lyon seront priés de s'adjointre, et sera présidée par Mgr l'archevêque ou l'un de ses vicaires généraux.

Le clergé du diocèse de Châlons vient de prendre un de ses membres les plus vénérables, M. Garnier, curé de la ville de Vitry-le-François (Marne), mort à l'âge de 92 ans. Hôte de la Pologne, de 1792 à 1815, premier vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin, de 1815 à 1823; nommé, en 1823, à la cure de Vitry, il gouverne vingt-quatre ans cette grande paroisse où il laisse d'universels regrets.

Hier, à deux heures, la bénédiction des cloches de l'église Sainte-Croix a été faite par S. Em. le cardinal archevêque de Paris.

Une foile nombreuse de fidèles avait été admise à ce baptême. Contrairement à l'usage habituel, il n'y avait ni pain ni marraine. Après les prières du Rituel, Mgr le cardinal archevêque a ôté et bénit chaque cloche, et a ensuite donné sa bénédiction aux assistants.

— Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanches 8 et lundi 9 novembre de 6,622 déposants, dont 844 nouveaux, 625,747 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 880 déposants, dont 524 soldés, 234,460 fr. 68 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine, pour un capital de 54,874 fr. 95 c.

— Le nouveau tarif des vignettes de place, affiché hier dans Paris, n'est, à peu de chose près, qu'un retour vers l'ancien.

Cette ordonnance, datée du 7 novembre, est motivée, est-il dit dans les considérants, par la nécessité de faire cesser les réclamations auxquelles donne lieu le tarif nouveau par heure et fraction d'heure, lequel « bien qu'établi sur des bases équitables et rationnelles, contrarie les habitudes du public. »

La réforme consiste tout simplement à rétablir le tarif ancien, pris par la cour de l'heure, tels qu'ils étaient avant le 1^{er} septembre, de six heures du matin à un minute et de minuit à six heures du matin, tant dans Paris qu'en dehors des fortifications : l'heureuse innovation introduite dans le tarif du 1^{er} septembre, et qui appliquait au bois de Boulogne la taxe de Paris, n'est même pas maintenue. A la conservé seulement quelques prescriptions relatives à la rapidité de la marche, au *pas-loupe* des cochers, que ceux-ci ne peuvent exiger en aucun cas, et aux bagages, qui paientront dix centimes par colis.

Aujourd'hui, M. de Bonnefoy, juge d'instruction au tribunal de la Seine, assisté de M. Deschartres, substitut du procureur impérial et du docteur Tessier, s'est transporté à Choisy-le-Roi pour y continuer les recherches auxquelles donne lieu la déposition que nous avons rapportée hier.

Le *Moniteur du Loiret* donne sur l'état du cadavre les détails suivants dont il garantit l'exactitude :

La tête avait été tranchée et était absente. Les jambes avaient été repliées sur le trone et serrées contre le thorax, de manière à faire entrer facilement le cadavre ainsi réduit dans la petite barrique. Mais, comme les pieds dépassaient sans toute la longueur nécessaire, ils avaient été coupés, comme la tête, et sont également absents.

Ce n'est pas tout. Dans le but d'atténuer sans doute la violence des émanations putrides, la victime — qu'on nous pardonne une pareille expression — avait été vidée, et les entrailles enlevées. Pour cette opération, les assassins ont pratiqué de chaque côté du corps deux larges incisions par lesquelles ils ont arraché les intestins. Puis, pour mieux fixer les bras le long du corps, ils les replièrent, en faisant entrer dans le ventre les mains de la victime par les deux ouvertures dont nous venons de parler, comme par deux poches.

• Tel est l'horrible travail auquel les meurtriers se sont livrés.

Nous avons, dans notre numéro de lundi, rapporté succinctement une tentative d'assassinat commise aux environs des Halles, par un mari sur la personne de sa femme. Le *Moniteur* nous donne aujourd'hui, sur ce fait, les détails suivants :

Le nommé Chaignon, âgé de trente ans, ouvrier brossier, domicilié rue des Jardins-Saint-Paul, était depuis quelques mois séparé de sa femme, qui l'avait quitté en lui reprochant de négliger le travail et de mener une conduite peu régulière.

Une fois seule, la femme Chaignon s'était mise à vendre des fleurs devant les théâtres. Dans ces derniers temps, elle avait adopté spécialement le théâtre du Vaudeville. C'est la que, samedi dernier, des six heures du soir, son mari, qui ressentait un violent chagrin de se voir abandonné par elle, vint la trouver pour l'engager à revenir avec lui. Ses paroles la laissèrent insensible.

• La bouquette, pour échapper aux scènes qu'elle redoutait, alla déposer son éventaire dans l'intérieur du théâtre.

Lorsqu'elle revint, voyant que son mari était toujours au même endroit, elle prit un jeune homme, nommé Alexandre M., ouvrier peintre, qu'elle connaît, d'aller chercher une femme S... comme elle marchande de bouquets, et dont elle voulait se faire accompagner. Celle-ci tardant à venir, la femme Chaignon prit le parti de se retirer et la femme S... la rejoignit près de la Bourse. Le sieur Alexandre M., avait cru deviner que le mari nourrissait de mauvaises pensées et qu'il cachait dans sa main une arme ou un outil. En conséquence, il pensa devoir suivre, à une certaine distance, les deux femmes, qui faisaient route ensemble.

Arrivée dans la rue Rambuteau, en face du marché au poisson, la femme Chaignon se trouva tout à coup en présence de son mari. Il s'approcha d'elle rapidement : « J'ai à te parler, lui dit-il d'une voix brève ; éloigne Mme S... — Mon amie n'est pas de trop, répondit la femme Chaignon ; elle peut nous entendre. — Non, reprit-il, je ne veux pas d'explosion ! »

Elle continua à marcher. Alors Chaignon la laissa faire quelques pas en avant, et bientôt, se précipita sur elle, lui porta dans le dos un coup d'un instrument aigu.

La victime tomba sur le trottoir, où pendant quelques instants elle demeura sans connaissance, en sorte qu'on la crut morte. Néanmoins elle vivait encore et, lorsque les secours qu'on lui prodigua lui eurent rendu l'usage de ses sens, on put la transporter dans son domicile.

En le voyant tomber, Chaignon avait cherché à fuir ; mais le sieur Alexandre M... était accusé. Aide de quelques passants, il parvint à la saisir et à le conduire au poste de la rue Maconcelli, d'où il fut conduit devant le commissaire de la section Bourg-l'Abbé qui l'interrogea. Il déclara qu'il avait frappé sa femme à l'aide d'un compas. A la suite de son interrogatoire, il a été envoyé à la préfecture et mis à sa disposition de la justice.

Les médecins ont reconnu que la blessure de la victime était très-grave, et n'ont pu encore déclarer si elle offrait des chances de guérison.

— On a remarqué depuis quelque temps, sur la ligne du chemin de fer du Nord, une amélioration de détail qui mérite une mention honorable. On sait que le poste de garde-barrière est confié à des femmes sur plusieurs points du parcours de cette voie ferrée. Ces employées féminines ont repris maintenant une espèce d'uniforme, composé d'un manteau bleu, collet rouge et d'un chapeau rond ciré. L'œil du voyageur n'est plus, comme autrefois, affligé par la présence de ces gardes féminines à la tenue irrégulière qui se présentent au port d'arme, les unes avec un jupon déchiré, les autres avec un bonnet de nuit ou même sans culotte, celle-ci en casaque, celle-là en blouse, etc. Le coup d'œil gagne beaucoup à la nouveauté d'être, et, d'un autre côté, le service y trouve des avantages évidents : le mécanicien distingue de loin la femme chargée de garder la barrière ; il peut se guider en conséquence, et parfois éviter certains accidents qui ont affligé plus d'une fois le voyage.

— Depuis quelque temps, les églises de la Bretagne ont été le théâtre de vols singulièrement nombreux. Nous lisons aujourd'hui dans le *Journal des Rennes* que, le 31 octobre, on a arrêté entre Guingamp et Châteaurenau, un individu nommé A... italien de naissance, qui serait accusé d'être l'auteur de tous ces vols.

— M. Amédée Matagrion, rédacteur en chef du *Per-*

il a été l'objet, dimanche dernier, de la part de M. Paul-Auguste Dupont :

— Nous avons été hier, sur la place Michel-Montaigne, l'objet d'une agression brutale et tellement soudaine, qu'il nous a été impossible de l'éviter ou de la repousser.

— Profitant du moment où nous tournions le dos à l'allée où se trouvait la foule des promeneurs, ayant à notre bras gauche Mme Matagrion et à notre main droite notre enfant, faisant ainsi face à la musique, qui préludait à son troisième morceau, M. Paul-Auguste Dupont s'est approché de nous par derrière, puis tournant le groupe que nous formions et levant le bras sur le visage même de Mme Matagrion, nous a frappé d'un violent coup de canne sur le dos de la main gauche.

— L'omission causée par cet acte de sauvage brutalité, qui semblaient devoir rendre impossible la présence d'une femme, celle d'un enfant, le lieu, la position désavantageuse où nous nous trouvions pour repousser l'agresseur, a été profonde. Quant à nous, nous en sommes à nous demander comment nous avons eu assez de sang-froid pour ne pas riposter ni par un mot, ni par un geste, pensant, sans doute, qu'une pareille infamie était suffisamment punie par la brutalité même que son auteur avait voulu lui donner.

— M. le procureur impérial a fait immédiatement rechercher M. Paul-Auguste Dupont, et le soir, au moment où nous rentrions à notre domicile, M. le commissaire de police s'est présenté à nous, au nom du parquet, pour recueillir les premiers renseignements sur cette déplorable affaire.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

— Avant-hier soir, un homme d'une cinquantaine d'années brisa d'un coup de poing la vitrine d'un restaurateur des Brotteaux et s'empara d'une pièce de viande froide, qu'il cacha, en fuyant sous sa blouse. Le restaurateur se mit à la poursuite de cet assaillant, qui l'atteignit au coin de la rue Servient. Celui-ci, se jetant à ses genoux, le supplia de ne pas le perdre, alléguant pour excuse la misère où il se trouvait, et s'offrant de conduire à son domicile celui qu'il venait ainsi de débouller.

— Arrivé chez le traiteur, le traiteur trouva couché sur un misérable grabat dénué de tout, même de draps et de couvertures, une malheureuse femme d'une quarantaine d'années et paraissant en proie aux souffrances d'une opiniâtre maladie.

— Saisi de compassion à la vue de tant de misère, l'estimable industriel, au lieu d'user de son droit naturel, et de minuit à six heures du matin, tant dans Paris qu'en dehors des fortifications : l'heureuse innovation introduite dans le tarif du 1^{er} septembre, et qui appliquait au bois de Boulogne la taxe de Paris, n'est même pas maintenue. A la conservé seulement quelques prescriptions relatives à la rapidité de la marche, au *pas-loupe* des cochers, que ceux-ci ne peuvent exiger en aucun cas, et aux bagages, qui paientront dix centimes par colis.

— Le *Mémorial de l'Allier* nous donne sur Petetot, dont nous avons rapporté il y a peu de jours la condamnation, les détails suivants :

— Depuis sa condamnation à mort, Petetot est resté le même homme, froid, impassible, déterminé, prêt à tout. Il ne s'est pas démenti un seul instant et a conservé dans la prison cette même force de volonté, cette même énergie de caractère dont il a fait preuve dans ses débats.

— Petetot s'attend à mourir, et il en a pris son parti avec tout le calme, tout le sang-froid qu'il a mis dans la préparation de son crime. « On peut me couper le cou quand on voudra, dit-il, je suis prêt. »

— Son défenseur est allé le trouver dans la prison pour l'engager à se pourvoir en cassation avant l'expiration des trois jours fixés par la loi.

— A quoi bon ? a-t-il dit, dans quel but ? Pour voir ma peine changée en celle des travaux forcés ? Je n'en veux pas ; j'aime mieux mourir sur l'échafaud que de pourrir au bagnard ; oui, j'aime mieux rester pas sans moyen d'existence, il le prit comme garçon dans son propre établissement. De tels faits peuvent se passer d'éloges.

— Le *Mémorial de l'Allier* nous donne sur Petetot, dont nous avons rapporté il y a peu de jours la condamnation, les détails suivants :

— Depuis sa condamnation à mort, Petetot est resté le même homme, froid, impassible, déterminé, prêt à tout. Il ne s'est pas démenti un seul instant et a conservé dans la prison cette même force de volonté, cette même énergie de caractère dont il a fait preuve dans ses débats.

— Petetot s'attend à mourir, et il en a pris son parti avec tout le calme, tout le sang-froid qu'il a mis dans la préparation de son crime. « On peut me couper le cou quand on voudra, dit-il, je suis prêt. »

— Son défenseur est allé le trouver dans la prison pour l'engager à se pourvoir en cassation avant l'expiration des trois jours fixés par la loi.

— A quoi bon ? a-t-il dit, dans quel but ? Pour voir ma peine changée en celle des travaux forcés ? Je n'en veux pas ; j'aime mieux mourir sur l'échafaud que de pourrir au bagnard ; oui, j'aime mieux rester pas sans moyen d'existence, il le prit comme garçon dans son propre établissement. De tels faits peuvent se passer d'éloges.

— Le *Mémorial de l'Allier* nous donne sur Petetot, dont nous avons rapporté il y a peu de jours la condamnation, les détails suivants :

— Depuis sa condamnation à mort, Petetot est resté le même homme, froid, impassible, déterminé, prêt à tout. Il ne s'est pas démenti un seul instant et a conservé dans la prison cette même force de volonté, cette même énergie de caractère dont il a fait preuve dans ses débats.

— Petetot s'attend à mourir, et il en a pris son parti avec tout le calme, tout le sang-froid qu'il a mis dans la préparation de son crime. « On peut me couper le cou quand on voudra, dit-il, je suis prêt. »

— Son défenseur est allé le trouver dans la prison pour l'engager à se pourvoir en cassation avant l'expiration des trois jours fixés par la loi.

— A quoi bon ? a-t-il dit, dans quel but ? Pour voir ma peine changée en celle des travaux forcés ? Je n'en veux pas ; j'aime mieux mourir sur l'échafaud que de pourrir au bagnard ; oui, j'aime mieux rester pas sans moyen d'existence, il le prit comme garçon dans son propre établissement. De tels faits peuvent se passer d'éloges.

— Le *Mémorial de l'Allier* nous donne sur Petetot, dont nous avons rapporté il y a peu de jours la condamnation, les détails suivants :

— Depuis sa condamnation à mort, Petetot est resté le même homme, froid, impassible, déterminé, prêt à tout. Il ne s'est pas démenti un seul instant et a conservé dans la prison cette même force de volonté, cette même énergie de caractère dont il a fait preuve dans ses débats.

— Petetot s'attend à mourir, et il en a pris son parti avec tout le calme, tout le sang-froid qu'il a mis dans la préparation de son crime. « On peut me couper le cou quand on voudra, dit-il, je suis prêt. »

— Son défenseur est allé le trouver dans la prison pour l'engager à se pourvoir en cassation avant l'expiration des trois jours fixés par la loi.

— A quoi bon ? a-t-il dit, dans quel but ? Pour voir ma peine changée en celle des travaux forcés ? Je n'en veux pas ; j'aime mieux mourir sur l'échafaud que de pourrir au bagnard ; oui, j'aime mieux rester pas sans moyen d'existence, il le prit comme garçon dans son propre établissement. De tels faits peuvent se passer d'éloges.

— Le *Mémorial de l'Allier* nous donne sur Petetot, dont nous avons rapporté il y a peu de jours la condamnation, les détails suivants :

— Depuis sa condamnation à mort, Petetot est resté le même homme, froid, impassible, déterminé, prêt à tout. Il ne s'est pas démenti un seul instant et a conservé dans la prison cette même force de volonté, cette même énergie de caractère dont il a fait preuve dans ses débats.

— Petetot s'attend à mourir, et il en a pris son parti avec tout le calme, tout le sang-froid qu'il a mis dans la préparation de son crime. « On peut me couper le cou quand on voudra, dit-il, je suis prêt. »

— Son défenseur est allé le trouver dans la prison pour l'engager à se pourvoir en cassation avant l'expiration des trois jours fixés par la loi.

— A quoi bon ? a-t-il dit, dans quel but ? Pour voir ma peine changée en celle des travaux forcés ? Je n'en veux pas ; j'aime mieux mourir sur l'échafaud que de pourrir au bagnard ; oui, j'aime mieux rester pas sans moyen d'existence, il le prit comme garçon dans son propre établissement. De tels faits peuvent se passer d'éloges.

— Le *Mémorial de l'Allier* nous donne sur Petetot, dont nous avons rapporté il y a peu de jours la condamnation, les détails suivants :

— Depuis sa condamnation à mort, Petetot est resté le même homme, froid, impassible, déterminé, prêt à tout. Il ne s'est pas démenti un seul instant et a conservé dans la prison cette même force de volonté, cette même énergie de caractère dont il a fait preuve dans ses débats.

— Petetot s'attend à mourir, et il en a pris son parti avec tout le calme, tout le sang-froid qu'il a mis dans la préparation de son crime. « On peut me couper le cou quand on voudra, dit-il, je suis prêt. »

— Son défenseur est allé le trouver dans la prison pour l'engager à se pourvoir en cassation avant l'expiration des trois jours fixés par la loi.

— A quoi bon ? a-t-il dit, dans quel but ? Pour voir ma peine changée en celle des travaux forcés ? Je n'en veux pas ; j'aime mieux mourir sur l'échafaud que de pourrir au bagnard ; oui, j'aime mieux rester pas sans moyen d'existence, il le prit comme garçon dans son propre établissement. De tels faits peuvent se passer d'éloges.

— Le *Mémorial de l'Allier* nous donne sur Petetot, dont nous avons rapporté il y a peu de jours la condamnation, les détails suivants :

— Depuis sa condamnation à mort, Petetot est resté le même homme, froid, impassible, déterminé, prêt à tout. Il ne s'est pas démenti un seul instant et a conservé dans la prison cette même force de volonté, cette même énergie de caractère dont il a fait preuve dans ses débats.

— Petetot s'attend à mourir, et il en a pris son parti avec tout le calme, tout le sang-froid qu'il a mis dans la préparation de son crime. « On peut me couper le cou quand on voudra, dit-il, je suis prêt. »

— Son défenseur est allé le trouver dans la prison pour l'engager à se pourvoir en cassation avant l'expiration des trois

